

[Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées] (P202.2)

1- Définition	<i>Dimension développement durable</i>	● Gestion financière et patrimoniale : politique patrimoniale
	<i>Finalité</i>	● Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et suivre leur l'évolution
	<i>Définition</i>	● Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau
	<i>Unité</i>	● Sans dimension (valeur de 0 à 100)
	<i>Fréquence de détermination</i>	● Annuelle. L'indice est établi en fonction de la situation au 31 décembre de l'année N
	<i>Domaine d'application possible (activités et périmètre géographique)</i>	● Services assurant la collecte et/ou le transport des eaux usées (en réseau séparatif ou unitaire). Les services dont la mission est la dépollution seule ainsi que les services ne gérant que des réseaux pluviaux ne sont pas concernés
2- Calcul	<i>Données nécessaires</i>	● Longueur du réseau de collecte des eaux usées (séparatif ou unitaire, fonctionnant sous pression, sous vide ou de manière gravitaire), hors branchements, situé à l'amont des stations d'épuration ou des points de rejet en milieu naturel ou des points de rejet vers un autre service. La longueur entre la sortie des stations d'épuration et le point de rejet n'est pas prise en compte. ● Etat des lieux de la connaissance acquise sur le réseau ● Programme de gestion patrimoniale ● Les plans des branchements ne sont pas exigés pour cet indicateur
	<i>Producteur des données</i>	● Collectivité et opérateur
	<i>Échelle de calcul</i>	● Les informations sont collectées sur un périmètre caractérisé par la même mission, un opérateur unique et une gestion patrimoniale homogène. L'indicateur est calculé au niveau du service ou à un niveau supérieur ● En cas de degrés d'avancement différents de la politique patrimoniale d'un secteur du réseau à un autre, un indice est déterminé pour chaque secteur et les indices sont consolidés au niveau du service en les pondérant par le linéaire de réseau de collecte hors branchements de chaque secteur

	<i>Règles de calcul</i>	Indice de 0 à 100 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous. Les parties B et C ne sont prises en compte que si les 20 points sont obtenus pour la partie A : <u>A – Plan du réseau de collecte (0, 10 ou 20 points)</u> 0 : absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements (quels que soient les autres éléments détenus) 10 : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements 20 : mise à jour du plan au moins annuelle <u>B – Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements (40 points supplémentaires au maximum)</u> + 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) + 10 : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations + 10 : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) + 10 : dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre 2 regards de visite) <u>C – Informations sur les interventions sur le réseau (40 points supplémentaires au maximum)</u> + 10 : définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (0 pour une réalisation partielle) + 10 : localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) (0 pour une réalisation partielle) + 10 : existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant au moins sur 3 ans + 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement
	<i>Recommandations pour la maîtrise de la qualité de ces données</i>	- Disposer d'une procédure de mise à jour des plans (papier ou SIG) - Disposer d'une procédure et d'un outil d'enregistrement des informations sur l'historique des interventions. L'enregistrement de chaque intervention doit comporter au moins la date et la description précise des travaux exécutés - On entend par année approximative de pose l'année de pose ou par défaut la période pendant laquelle le tronçon a été posé (a minima la décennie)
	<i>Degré de confiance</i>	Le degré de confiance de l'indicateur est à établir en suivant la méthodologie présentée en annexe. Cette méthode permet au producteur de données d'évaluer le niveau de fiabilité du processus de production de l'indicateur
	<i>Règles de consolidation à une échelle supérieure à celle de calcul</i>	Pondération par le linéaire de réseau de collecte eaux usées hors branchements de chaque service
3- Interprétation au niveau local	<i>Données contextuelles</i>	Sans objet
	<i>Indicateurs liés</i>	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié, indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
	<i>Règles pour l'interprétation au niveau local</i>	- Signification d'une évolution positive ou négative dans le temps : amélioration ou dégradation de la politique de gestion du patrimoine à moyen terme - Pour interpréter les résultats, on s'attachera à respecter la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance
4- Recommandations pour la comparaison des résultats entre services	<i>Différences de contexte</i>	Le contexte historique peut expliquer des différences entre services. Tenir compte de l'âge moyen, de l'état structurel du réseau, des valeurs des indicateurs liés
	<i>Effets méthodes</i>	Sans objet
	<i>Prise en compte du degré de confiance</i>	Pour comparer les résultats entre services, on pourra s'inspirer de la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance. Pour cet indicateur, l'écart significatif se traduit par un écart significatif en terme de points obtenus (au moins 10)